

BILAN

2015-2021



Le mot de la Présidente

Le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a achevé son deuxième mandat de six années le 21 février 2021. Le lecteur en trouvera ici un bilan synthétique.

Instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé, l'environnement et la sécurité, le HCTISN a été créé par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (Articles L125-34 à L125-40 du Code de l'environnement). À l'heure où nos concitoyens sont de plus en plus demandeurs de transparence et voient dans les structures pluralistes un élément clé pour mieux identifier les risques et contribuer à les réduire, le HCTISN constitue, aux côtés de l'Autorité de sûreté nucléaire et des CLI (Commission Locale d'Information), un rouage essentiel pour assurer une information toujours plus complète, claire et accessible sur les enjeux de la sécurité nucléaire.

Sa force réside à cet égard dans son indépendance et dans sa composition, qui reflète la pluralité des intérêts, expertises et opinions dans ce domaine. Au HCTISN se retrouvent l'ensemble des acteurs du monde nucléaire, dans toute sa diversité - exploitants d'installations nucléaires, Autorité de sûreté nucléaire, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, services de l'État, commissions locales d'information, associations de protection de l'environnement et de la santé, organisations syndicales et de salariés, parlementaires, personnalités qualifiées. C'est une assemblée unique réunissant l'ensemble des parties prenantes de la sécurité nucléaire, ce qui ne supprime pas les clivages mais concourt à la légitimité de l'instance et à la richesse des échanges qui s'y déroulent.

Représentés par 40 membres titulaires et 30 suppléants, tous ces acteurs viennent au HCTISN : partager des informations, s'interpeler, débattre de façon contradictoire ; rendre accessibles au public les informations qu'ils partagent ; s'assurer du respect du principe de transparence, identifier ce qui en limite et peut en améliorer la portée ; formuler des avis en direction des pouvoirs publics et des exploitants ; concevoir des débats permettant au public d'avoir voix au chapitre.

Ce faisant, le Haut Comité est un lieu où les grandes questions techniques et de société qui marquent aujourd'hui la sécurité nucléaire (démantèlements, devenir des déchets, compétences, facteurs organisationnels et humains, etc.) sont posées et largement débattues, au-delà des cercles d'experts.

Du deuxième mandat qui s'achève, on retiendra 3 lignes de force. Le dynamisme de l'instance, d'abord. Il se lit dans la quantité de travaux produits - 9 avis rendus sur des sujets aussi variés que les anomalies de la cuve EPR de Flamanville, les plans particuliers d'intervention autour des installations nucléaires, les quatrièmes réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe, le devenir des déchets très faiblement radioactifs, etc. Le dynamisme se caractérise aussi par l'abondance des échanges entre les membres - 8 groupes de travail et 28 sessions d'information et de débat. C'est aussi

l'innovation dans les méthodes de travail qui ressort du deuxième mandat du HCTISN. Le Haut Comité a cherché ces dernières années à associer des publics plus diversifiés et plus larges à ses travaux. Il a par ailleurs conçu et mené des concertations publiques et il faut sur ce point insister sur la concertation relative aux conditions de poursuite des réacteurs nucléaires français du premier palier (900MWe) sous l'impulsion de Marie-Pierre Comets, alors présidente du Haut Comité. Enfin et ce faisant, pendant son deuxième mandat, le Haut Comité a consolidé sa mission d'animation et de garant de l'information et la transparence nucléaires. Il a joué un rôle crucial dans la création et le partage, par les exploitants, l'ASN, l'IRSN, les autorités publiques, etc. d'une information abondante, de qualité, intelligible et cohérente dans son ensemble, au bénéfice de tous. En appui à tous les acteurs du nucléaire, il a également confirmé sa valeur ajoutée en termes d'éclairage des politiques publiques en la matière. Que les membres du Haut Comité et son Secrétariat en soient chaleureusement remerciés.

Christine Noiville, présidente du HCTISN



Créé par la loi du 13 juin 2006, le HCTISN est composé de 40 membres répartis en sept collèges : parlementaires, représentants des commissions locales d'information, associations de protection de l'environnement, exploitants nucléaires, organisations syndicales, personnalités qualifiées, administrations publiques.

Le HCTISN est doté d'un budget annuel de 150.000 €. Son secrétariat est assuré par la mission sûreté nucléaire et radioprotection (MSNR) de la direction générale de la prévention des risques.

Le Haut Comité peut examiner toute question entrant dans son champ de compétence, de sa propre initiative ou sur saisine du ministre chargé de la sûreté nucléaire, des présidents des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, du président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, des présidents des commissions locales d'information et des exploitants d'installations nucléaires de base.



UNE SOURCE RICHE ET PLURIELLE D'INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Avec ses 28 séances plénières et 8 groupes de travail tenus entre 2015 et 2021, le HCTISN s'est d'abord caractérisé comme une source d'information abondante, plurielle, de qualité en matière de sécurité nucléaire. En interaction les uns avec les autres, les acteurs du nucléaire trouvent au HCTISN un espace où échanger de façon contradictoire sur les moyens mis en œuvre pour garantir la sûreté et la sécurité, exposer les évaluations de la sûreté des installations, donner à voir le travail d'expertise, d'instruction, d'inspection, s'interpeler sur les options de sûreté nucléaire, etc. À l'issue du deuxième mandat, un objectif est atteint sans équivoque : le HCTISN s'assure, sur les sujets qu'il a choisis, du bon niveau de transparence des acteurs du nucléaire et il met à la disposition du citoyen non averti de solides éléments d'information.

28 sessions de partage d'informations entre les membres

28 sessions d'information des membres du comité ont été organisées ces six dernières années sur une multitude de sujets sélectionnés par les représentants des organisations siégeant au bureau du HCTISN. Parmi les nombreux sujets examinés, on peut citer :

- Les compétences dans la filière nucléaire ;
- Le premier bilan du déploiement des contrôles « antifraudes » réalisés au sein des installations nucléaires ;
- Le chantier de l'EPR de Flamanville ;
- La transparence et les secrets dans le domaine nucléaire ;
- Les instructions en cours de demandes de renouvellement de dérogation à l'interdiction d'addition intentionnelle de radionucléides dans certains produits de consommation,

Sans oublier des auditions de personnalités extérieures au HCTISN, comme le professeur Gérard Mourou, prix Nobel de physique 2018.

À l'issue de ces sessions d'information, le Haut Comité s'efforce de dresser une synthèse intelligible au bénéfice du public.

Un travail de réunion de l'information et de pédagogie

Par ailleurs, sur une série de sujets complexes, le HCTISN s'est attaché à réaliser un état des lieux propice à une bonne information du public.

Dans cette perspective, il a produit les rapports suivants :

Rapport sur les anomalies de la cuve EPR de Flamanville 3 (15 juin 2017).

Il s'agissait de s'assurer du caractère complet et des informations accessibles au public concernant l'instruction de la campagne d'essais et de la justification proposée par Framatome pour démontrer l'aptitude à la mise en service de la cuve de l'EPR.

Rapport relatif au « Cycle du combustible » français (27 juillet 2018).

L'objectif était de rendre accessible au néophyte le cycle du combustible français en explicitant les conditions permettant les valorisations de certains combustibles usés (MOX, URE) et les échelles de temps associées.

Rapports sur les perspectives d'évolution de la filière des déchets de très faible activité (TFA) (11 octobre 2018 et 7 avril 2020).

Dans la perspective des démantèlements des centrales nucléaires, des installations du cycle du combustible et des centres de recherche, le HCTISN, saisi par l'OPECST, a réfléchi à une éventuelle évolution de la gestion des déchets TFA et à la meilleure manière d'associer le public à cette évolution. Il a recensé les enjeux, analysé les réglementations en la matière, identifié les principales études et pratiques étrangères dans le domaine, etc.

Une information rendue accessible au public

Tous ces rapports, comme ceux qui servent de base aux avis du Haut Comité (v. infra), sont des documents pédagogiques de référence. Ils mettent à disposition des citoyens non avertis de solides éléments d'information et d'appréciation. Dans cet objectif, tous les rapports, avis, présentations et synthèses des sessions d'information, etc. sont mis en ligne sur le site internet du Haut Comité (www.hctisn.fr), entièrement réaménagé en 2021.





DES AVIS VISANT À GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'IMPLICATION DU PUBLIC

Durant le deuxième mandat, 8 groupes de travail ont mené à l'adoption de 9 avis à destination des exploitants du nucléaire, des autorités de contrôle, des experts, des pouvoirs publics. 3 avis ont été produits sur demande d'organisations ou institutions publiques ou privées, ce qui confirme l'intérêt, pour ces dernières, de solliciter le HCTISN en sa qualité de « mini parlement pluraliste ». Tous les avis visent à garantir la transparence due au public et à assurer que ce dernier ait dans ce domaine son mot à dire.

Avis n°8 relatif aux anomalies de concentration en carbone de certains générateurs de vapeur des réacteurs d'EDF, 6 décembre 2016. Il a permis notamment d'informer les Commissions locales d'information des motivations de la décision de l'ASN relative au redémarrage des réacteurs concernés.

Avis n°9 relatif aux mesures d'information du public et de transparence sur les anomalies de fabrication de la cuve EPR de Flamanville 3, 15 juin 2017. Il a visé à assurer la transparence accrue sur ce dossier au niveau national et à l'étranger.

Avis n°10 relatif à l'addition intentionnelle de radionucléides dans les biens de consommations ou les produits de constructions, 5 octobre 2017. Cet avis a subordonné à une série de conditions d'information et de transparence l'addition intentionnelle de radioactivité dans des produits de construction ou biens de consommation (lampes, etc.).

Avis n° 11 relatif aux mesures d'information du public et de transparence sur les anomalies de la cuve EPR de Flamanville 3, 19 mars 2019. Concluant les travaux du HCTISN sur les anomalies de la cuve EPR de Flamanville, l'avis recommande entre autres l'ouverture, au cas par cas, de réunions d'experts de l'ASN à des observateurs extérieurs, chose faite depuis lors.

Avis n° 12 relatif à la concertation sur la phase générique du quatrième réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français, 19 septembre 2019 (V. infra).

Avis n° 13 relatif aux perspectives d'évolution de la filière de gestion des déchets très faiblement radioactifs (TFA) en France, 7 avril 2020. Le HCTISN y note qu'une évolution des solutions de gestion des déchets TFA paraît nécessaire et recommande une évolution de la réglementation française pour des projets de valorisation de certains types de déchets TFA, évolution bientôt actée par deux projets de décret et un arrêté en cours de rédaction.

Avis n° 14 sur l'élaboration et la diffusion des Plans particuliers d'intervention (PPI), 28 septembre 2000. Alerté par l'association Sortir du nucléaire, le HCTISN a recommandé une adaptation des plans particuliers d'intervention (PPI) à l'impératif de transparence et d'implication du public.

Avis n° 15 Cigéo sur la participation du public au projet Cigéo, 28 septembre 2020. À la demande de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), le HCTISN a formulé des recommandations sur la meilleure manière d'organiser une participation et une concertation publiques continues pendant l'instruction et le déploiement du projet Cigéo. L'ANDRA, la DGEC et le Comité d'orientation du PNGMDR ont fait savoir qu'ils adhéraient à ces recommandations, dont le HCTISN s'assure du respect dans le cadre d'un groupe pluraliste de suivi.

Avis n° 16 relatif à la l'articulation entre la transparence et le secret en matière nucléaire, 4 février 2021. Le Haut Comité a invité les acteurs du nucléaire à formaliser davantage les critères les conduisant à qualifier une information « secrète » au titre de la défense nationale, du secret des affaires, du secret médical, etc.

LA CONCEPTION DE DÉBATS ET CONCERTATIONS PUBLICS

Durant son deuxième mandat, le HCTISN a travaillé à mieux associer les publics aux décisions relatives à la sûreté nucléaire.

- Innovant dans sa démarche, il a lancé en 2017, à l'initiative unanime de ses membres, une **concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français, dans le cadre de leur 4^{ème} réexamen périodique**. Le HCTISN a estimé que même si la loi ne le prévoyait pas, il était indispensable d'associer le public, très en amont, pendant la phase dite « générique » de réexamen, à la réflexion sur les conditions de sûreté dans lesquelles pouvait être envisagée la poursuite de fonctionnement des centrales nucléaires de production d'électricité au-delà de 40 ans. Cette concertation, qui s'est déroulée dans un climat constructif, a permis une réflexion collective de fond avec le public et conduit à enrichi le dossier d'EDF, l'expertise de l'IRSN, l'instruction et la décision de l'ASN. Comme le prévoit l'avis qu'il a rendu le 19 septembre 2019, ces acteurs rendent compte régulièrement au HCTISN de la manière dont ils prennent en considération les contributions du public. EDF a par ailleurs annoncé qu'il renouvellerait l'initiative d'une concertation dans le cadre du processus du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe. Enfin, pour que les citoyens restent informés des suites de la concertation, la plateforme <https://concertation.suretenucleaire.fr/> est régulièrement alimentée et une newsletter proposée.



- En 2019, saisi par l'ANDRA, le Haut Comité a travaillé sur l'optimisation de la participation du public dans le cadre du projet Cigéo. Il ne s'agit pas d'être opérateur en la matière mais de proposer un cadre méthodologique, d'encourager les démarches d'information, de débat, de concertation, de s'assurer de leur lisibilité et de leur cohérence. C'est l'objet du Groupe de suivi mis en place avec le concours de l'ANDRA, de l'IRSN, l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) et du Clis de Bure.

UNE OUVERTURE À DES INTERLOCUTEURS ET PUBLICS PLUS VARIÉS

C'est enfin un souci d'ouverture croissante qui a caractérisé le deuxième mandat du HCTISN. Elle s'est manifestée de trois manières.

- **D'abord par une série de déplacements et visites.** On notera entre autres un déplacement en Belgique à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), à la société Franco-Belge de fabrication du combustible (site en démantèlement à Dessel), à Bure (projet Cigéo).



- **Le HCTISN a par ailleurs souhaité développer de nouvelles formes d'association de publics plus variés à ses travaux.** Si la « concertation VD4 900 » en constitue un parfait exemple, le HCTISN a également souhaité s'ouvrir à des publics plus expérimentés - Conférence des Cli, AG ANCCLI -, pour leur donner à voir comment il travaille et enrichir ses propres productions.

- **Enfin, le HCTISN a souhaité établir ou renforcer ses liens avec les instances, de plus en plus nombreuses, qui interviennent dans le champ de la transparence et du débat sur la sécurité nucléaire.** Il s'agit pour lui de donner de l'écho à ses travaux, de les articuler au mieux avec ceux des autres instances et de marquer sa spécificité. Ainsi, durant le deuxième mandat, le HCTISN :
 - S'est fortement mobilisé dans le débat public du 5^{ème} Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), en échangeant étroitement avec la Commission particulière du débat public en charge de l'organisation de ce débat, et en participant au débat public ;
 - Est devenu observateur du groupe permanent d'experts de l'ASN pour les équipements sous pression nucléaires (« GP ESPN ») et de la commission d'orientation PNGMDR, commission pluraliste qui est l'un des piliers du nouveau dispositif de gouvernance du PNGMDR ;
 - A entrepris de travailler avec la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) dans le cadre de ses travaux sur la transparence et les secrets ;
 - La présidente du HCTISN est par ailleurs membre du Comité Ethique et Société de l'ANDRA, du Comité d'orientation des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection (COR) de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et bientôt membre de l'instance de dialogue pluraliste que l'IRSN mettra en place en 2021 avec pour rôle d'ouvrir à la société l'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques.

OBJECTIFS DU TROISIÈME MANDAT

En plus de tenir le cap du deuxième mandat, 5 objectifs guideront les 6 années à venir.

1. Élargir le spectre des sujets à aborder, qui doivent être diversifiés pour mieux rendre compte du nombre de questions que soulèvent la sûreté et la sécurité nucléaires en France ; on mettra notamment l'accent sur les questions liées au secteur médical.
2. Assurer une portée croissante aux travaux du HCTISN, notamment par : i) une meilleure visibilité de l'instance auprès de publics variés - parlementaires, CLI, acteurs locaux et riverains d'installations, particulièrement concernés par la disponibilité de l'information et les enjeux de la sûreté ; ii) un exercice régulier d'appréciation du poids réel des avis du HCTISN sur les décisions, initiatives et orientations prises *in fine* par l'État et les acteurs du nucléaire.
3. Se tenir à la disposition, pour avis ou études, du Gouvernement, des commissions parlementaires compétentes, des exploitants d'installations nucléaires de base, des commissions locales d'information et, à travers ces dernières, du public.
4. Au-delà de son rôle de garant de la transparence, devenir une clé de voûte du dialogue avec la société pour ce qui concerne la sûreté et la sécurité nucléaires.
5. Veiller à ce que les moyens humains et financiers du HCTISN soient en adéquation avec les missions majeures qui sont les siennes.



Adresse postale :
HCTISN c/o DGPR
Ministère de la Transition écologique
92055 Paris-La Défense cedex

Adresse mail : hctisn@gmail.com
Site internet : www.hctisn.fr
Téléphone : 01 40 81 89 75